

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

☐ Mardi 18 novembre 2025 - Formation à distance

Les critères d'attribution des subventions

Quels sont les différents critères d'attribution?

La définition de l'intérêt local

Le contrôle du juge

Le régime des subventions publiques

Définition de la subvention et procédure d'attribution

Distinction subvention / prix d'un marché et le risque de requalification

Rédiger une convention d'objectifs

Les obligations déclaratives des associations subventionnées

Le contrôle de la collectivité de l'usage de la subvention

Le contrôle sur place par les délégués de la collectivité

Le contrôle sur pièces

Le contrôle du juge financier (CRC)

La responsabilité de la collectivité en cas de défaillance dans le contrôle

Les risques de gestion encourus par la Collectivité

La gestion de fait et l'association transparente

Le risque pénal : prise illégale d'intérêts et délit de favoritisme

Le risque administratif : la prise d'intérêts

Le risque financier en cas de liquidation d'association : le comblement de passif

Les objectifs
Sécuriser l'attribution des subventions
Mettre en pratique les connaissances acquises



Bulletin d'inscription à retourner à contact@fpt-formations.com

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

	Cochez la case correspondante	
	☐ Mardi 18 novembre 2025 – Formation à dist	ance
	Nom	
	Prénom	
	Fonction	
	E.Mail	
	Tel mobile	
	Nom de la collectivité	
	Adresse	
	Code postal/ville	
	Tel professionnel	
	Tarifs NETS / participant et par jour (r	non assujettis à TVA)
Bénéficiez de 10 % de remise pour l'inscription de 2 participants et de 15 % pour 3 participants !		
Сос	hez la case correspondante	
	Collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants	440€
	Etat, Collectivités territoriales de 10 000 à 50 000 habitants	590 €
	Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants,	
	Conseils départementaux et Conseils régionaux	690 €
	Entreprises privées et publiques	790 €
	illetin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulat avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le dél	

formation sera due.

SIGNATURE

CACHET DE LA COLLECTIVITE

Infos pratiques Horaires: 9h30-17h - Tél: 06.40.40.91.86 Le lien de connexion à la formation vous sera indiqué dans votre convocation